

Contrat de bassin et PRGE: où en sommes-nous à Villebon ?

(VAV 144 –février 2014)

Les 17 mai et le 16 décembre 2013 l'ASEVI était présente aux deux réunions d'information accordées par le SIAVHY aux associations d'environnement. Lors de ces rencontres, l'essentiel des échanges a eu pour thèmes le contrat de bassin de l'Yvette aval " Vivre avec l'Yvette" et le PRGE (Plan de Restauration et de Gestion Ecologique).

Le contrat de bassin de l'Yvette aval (2012 – 2016) est un projet collectif de gestion global de l'eau à l'échelle de 20 communes qui s'étend du confluent de la Mérantaise au confluent de l'Orge. Il formalise les engagements des collectivités et définit les conditions d'intervention des financeurs signataires de ce contrat (agence de l'eau Seine Normandie, CG Ile de France, CG 91). Son objectif est d'atteindre le bon état écologique de l'Yvette et de ses affluents à l'échéance 2027. Les actions à entreprendre par les collectivités concernent: l'étude des schémas directeurs d'assainissement, la collecte des eaux usées, la dépollution des eaux, la maîtrise et la réduction des pollutions agricoles et industrielles, la restauration des milieux aquatiques et humides, la maîtrise des eaux de ruissellement et la gestion des inondations. Un volet communication et sensibilisation des riverains des cours d'eau est également inscrit à ce contrat.

Afin de s'associer dans une démarche participative à ce contrat, le collectif des associations de la vallée de l'Yvette, dont fait partie l'ASEVI, avait élaboré un document de synthèse des propositions recensées par les associations de Bures, Orsay, Palaiseau, Villebon, Longjumeau. Ce document a été envoyé au président du SIAVHY et aux maires des 5 communes (mars 2011 et mai 2012). Pour Villebon, ce document reste pour l'instant lettre morte.

Initié par le SIAVHY en 2011, le PRGE a pour objectif d'établir un schéma directeur pour l'ensemble du bassin versant de l'Yvette à travers la mise en place d'un programme pluriannuel de travaux d'une durée de 10 à 15 ans. La phase de diagnostic s'est achevée fin 2012. Dans le cadre de ce PRGE, la faisabilité du projet de restauration biologique et de lutte contre les inondations de l'Yvette depuis l'université Paris sud jusqu'à la prise d'eau de la Boële est actuellement à l'étude. Ce projet concerne donc particulièrement Villebon. A l'heure où nous écrivons ce texte (décembre 2013), des tests d'abaissement des clapets de Lozère et de la la faculté d'Orsay sont en cours de réalisation. Ils devraient permettre de prendre conscience du fonctionnement de la rivière dans le cadre d'un éventuel effacement ou abaissement de ces ouvrages et prévoir les incidences de la baisse du niveau de l'eau sur le milieu aquatique et sur la stabilité des berges.

Si les deux réunions entre le SIAVHY et les associations ont permis de préciser l'organisation, les objectifs et les échéances du contrat de bassin ainsi que sur les techniques d'entretien des milieux naturels qui sont envisagées, elles n'ont nullement abordé dans le détail les projets en cours. Comme nous l'a précisé le directeur général du SIAVHY, c'est aux élus, délégués au SIAVHY, de communiquer avec les associations sur les questions spécifiques à leur commune.

Nous demanderons donc un rendez-vous avec Messieurs Sirot et Gautier afin de faire le point sur les actions retenues pour Villebon, avec les prévisions budgétaires au titre du contrat de bassin, ainsi que sur les détails du projet de restauration biologique et de lutte contre les

inondations jusqu'à la prise d'eau de la Boële. Cela pourrait également être l'occasion de leur renouveler nos propositions actualisées et d'en débattre avec eux.